

COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DES DECISIONS
SEANCE DU 29 JANVIER 2009

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél. : 01 49.60.20.45

Nombre de membres composant le Conseil	45
Nombre de Conseillers en exercice	45
Présents	38
Absents représentés	6
Absents excusés	0
Absents non excusés	1

L'AN DEUX MIL NEUF, LE VINGT NEUF JANVIER à VINGT ET UNE HEURES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Pierre GOSNAT, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 23 janvier 2009 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

PRESENTS

MM. GOSNAT, BOUYSSOU, RAMEAU, Mme DUCHENE, M. MAYET, Mmes PETER, BENDIAF, GAMBASIO, M. BEAUBILLARD, Mme POURRE, M. ROSSET, Mme WOJCIECHOWSKI, adjoints au Maire,

Mme PERSTUNSKI-DELEAGE, M. BARON, Mmes LOICHOT, PERNIN, SCHIAVI, EHRMANN, M. LACHOURI, Mme SPIRO, MM. ONAKAYA MENGE, CATALAN, Mme OUDART, MM. MARTINEZ, RIVIERE, MERCIER, MOOG, MACHADO, Mmes BERNARD Méhadée, PIERON, MM. MARCHAND, MOKRANI, Mme BROUTE, M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, CATHENOZ, ABERDAM, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

M. BELABBAS, adjoint au Maire, représenté par M. MARTINEZ,
Mme BERNARD Sandrine, adjointe au Maire, représentée par M. ONAKAYA MENGE,
Mme MONTUELLE, conseillère municipale, représentée par Mme PETER,
M. TAGZOUT, conseiller municipal, représenté par Mme SCHIAVI (jusqu'au point A2),
Mme SCHMIDT, conseillère municipale, représentée par M. BOUYSSOU,
M. PRAT, conseiller municipal, représenté par M. RAMEAU.

ABSENTE NON EXCUSEE

Mme LE CARDINAL, conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

M. BOUYSSOU ayant réuni la majorité des suffrages est désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le compte rendu des débats du conseil municipal du 20 novembre 2008.
(unanimité)

/ APPROUVE le compte rendu des débats du conseil municipal du 18 décembre 2008.
(unanimité)

/ ADOPTE le vœu d'urgence proposé par les groupes politiques de la majorité municipale relatif au maintien de l'Hôpital Jean Rostand (vœu joint).

(40 voix pour et 4 conseillers ne prennent pas part au vote : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE,
MM. LECLERQ, CATHENOZ)

A1/ ACCORDE deux subventions exceptionnelles de 2500 € chacune, d'une part, au profit du Secours Populaire Français et d'autre part, au profit de la Croix Rouge pour l'aide aux victimes de Gaza.
(unanimité)

A2/ ACCORDE une subvention exceptionnelle de 1500 € au profit du Secours Populaire Français pour les victimes de la tempête Klaus dans le sud-ouest de la France.
(unanimité)

B1/ ADOPTE, chapitre par chapitre, le budget primitif de l'exercice 2009 de la commune tant en fonctionnement qu'en investissement, PREND ACTE des annexes jointes au budget primitif 2009 et AUTORISE le Maire à engager les négociations en vue d'obtenir un ou plusieurs prêts à concurrence d'un montant de 17 427 571 euros destiné à financer le programme d'équipement 2009 retenu par le conseil municipal.

(39 voix pour, 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERQ, CATHENOZ
et 1 abstention : M. ABERDAM)

B2/ ADOPTE chapitre par chapitre le budget annexe d'assainissement de l'exercice 2009 tant en fonctionnement qu'en investissement et PREND ACTE des annexes jointes au budget annexe d'assainissement 2009.

(unanimité)

B3/ ADOPTE chapitre par chapitre le budget annexe du chauffage centre-ville 2009.

(39 voix pour et 5 abstentions : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERQ, CATHENOZ,
Mme PERNIN)

B4/ ADOPTE chapitre par chapitre le budget annexe de la restauration du personnel communal 2009.
(43 voix pour et 1 abstention : M. ABERDAM)

B5/ ADOPTE chapitre par chapitre le budget annexe de l'aide à domicile 2009.
(unanimité)

B6/ ADOPTE chapitre par chapitre le budget annexe du centre médico psycho-pédagogique 2009.
(unanimité)

B7/ ADOPTE chapitre par chapitre le budget annexe des soins infirmiers à domicile 2009.
(unanimité)

C1/ FIXE, pour 2009, la répartition des subventions aux diverses associations et organismes d'intérêt local de la Ville et PRECISE que pour les associations percevant une subvention supérieure à 23 000 €, des conventions d'objectifs triennales seront conclues, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

(35 voix pour, 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERQ, CATHENOZ, 2 abstentions : Mme OUDART, M. ABERDAM et 3 conseillers ne prennent pas part au vote : M. BEAUBILLARD, Mmes PERSTUNSKI-DELEAGE, BROUTE)

C2/ DECIDE la répartition de la dotation départementale de 32 622,08 €, au titre de l'année 2008, au bénéfice des associations locales.

(38 voix pour, 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERQ, CATHENOZ et 2 abstentions : Mme OUDART, M. ABERDAM)

C3/ DECIDE la répartition de la dotation départementale de 17 840,20 €, au titre de l'année 2008, au bénéfice des associations sportives locales.

(39 voix pour, 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERQ, CATHENOZ et 1 abstention : M. ABERDAM)

D/ Est informé de la tenue des Assises de la ville 2009 sur le thème "Etre jeune à Ivry, aujourd'hui, demain".

E/ DEMANDE à Monsieur le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris, d'autoriser la création d'un syndicat mixte ouvert d'études Paris Métropole, APPROUVE les statuts du syndicat mixte ouvert d'études Paris Métropole et AUTORISE l'adhésion de la ville d'Ivry à ce syndicat mixte ouvert :

(43 voix pour et 1 abstention : Mme PERNIN)

DESIGNE comme représentant de la ville d'Ivry au comité syndical du syndicat mixte ouvert :

- M. Pierre Gosnat, titulaire,
- M. Philippe Bouyssou, suppléant.

(39 voix pour et 5 abstentions : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERQ, CATHENOZ, Mme PERNIN)

1/ FIXE, à compter du 1^{er} février 2009, les tarifs hors nomenclature Sécurité Sociale des actes dentaires applicables aux patients du centre municipal de santé.

(38 voix pour et 6 abstentions : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERQ, CATHENOZ, ABERDAM, Mme POURRE)

2/ ACCORDE la garantie communale à hauteur de 40 %, à la SADEV'94, pour deux prêts souscrits auprès du Crédit Foncier pour un montant de 25 400 000 €, et dont la garantie communale est de 10 160 000 € et de la Caisse d'Epargne pour un montant de 15 000 000 €, et dont la garantie communale est de 6 000 000 € et AUTORISE le Maire à signer les conventions qui pourront intervenir avec la SADEV'94 pour la garantie des intérêts et du capital susvisés dans le cadre de l'opération Avenir-Gambetta.

(40 voix pour et 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERQ, CATHENOZ)

3/ AUTORISE le SAF'94 à acquérir les lots de copropriété n° 2017 et 2161 d'une surface utile de 318 m² environ, sis 97 bis avenue Georges Gosnat, copropriété « Jeanne Hachette » sise 85 à 97 avenue Georges Gosnat, 2/2 bis rue Raspail et 4 passage du Four, parcelle cadastrée section AN n° 268, d'une superficie de 6.653 m² et APPROUVE les conventions de portage foncier et de transfert de gestion avec le syndicat mixte d'action foncière du Département du Val-de-Marne (SAF'94) et la Société d'aménagement et de développement des villes du Département du Val-de-Marne (SADEV'94).

(40 voix pour et 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE,
MM. LECLERQ, CATHENOZ)

4/ ANNULE et REMPLACE la délibération du conseil municipal du 23 octobre 2008 et ACCORDE la garantie communale à l'ESH SADIF pour 4 prêts de 4 225 526 € qu'elle se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 53 logements 65/73 rue Marat à Ivry-sur-Seine.

(unanimité)

5A/ APPROUVE l'avenant n°1 à la convention tripartite Ville/ANAH/Etat de l'OPAH Renouvellement Urbain sur le quartier Ivry-Port relatif aux modifications de l'article 8.7 portant sur les modalités de calcul des subventions applicables à l'opération.

(unanimité)

5B/ APPROUVE l'avenant n°2 à la convention tripartite Ville/ANAH/Etat de l'OPAH du quartier Mirabeau-Sémard relatif aux modifications de l'article 12 portant sur les modalités de calcul des subventions applicables à l'opération.

(unanimité)

5C/ APPROUVE l'avenant n°1 à la convention tripartite Ville/ANAH/Etat d'OPAH concernant les Copropriétés Dégradées relatif aux modifications de l'article 9.3 portant sur les modalités de calcul des subventions applicables à l'opération.

(unanimité)

6/ SOLLICITE auprès du Département du Val-de-Marne l'obtention de subventions à hauteur de 40% du montant des travaux d'aménagement de voirie accompagnant l'installation des stations Vélib' à Ivry, sur les voies départementales.

(unanimité)

7/ APPROUVE, dans le cadre de l'appel d'offres ouvert relatif aux travaux de restructuration et de mise en conformité des parties communes du Foyer Louis Bertrand à Ivry-sur-Seine, l'avenant n°1 au lot n°1 « démolitions, maçonnerie, menuiseries bois, plomberie, chauffage », conclu avec la société SNERCT pour un montant de 188 136,17 € TTC et l'avenant n°1 au lot n°5 « électricité » conclu avec la société EL ALE pour un montant de 16 597,98 € TTC.

(39 voix pour, 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERQ, CATHENOZ
et 1 abstention : M. ABERDAM)

8/ APPROUVE la convention d'objectifs triennale avec l'Association pour le Logement des Jeunes Ivryens (ALJI) visant à favoriser l'accès au logement des jeunes Ivryens et FIXE la participation financière de la Ville à un montant global de 165 000 € réparti sur 3 ans.

(40 voix pour et 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE,
MM. LECLERQ, CATHENOZ)

9/ AUTORISE le Maire à souscrire les marchés relatifs à l'acquisition de produits d'entretien courant destinés au nettoyage des locaux communaux, scolaire et des offices de la ville d'Ivry-sur-Seine pour le lot n°1 : « fourniture de brosse traditionnelle : balai coco, balai paille de riz, lave-pont... » à la société BARTHOLUS pour un montant annuel compris entre 108 695,65 € HT (130 000 € TTC) et 326 086,95 € HT (390 000 € TTC) et pour le lot n°2 : « fourniture de brosse traditionnelle : balai coco, balai paille de riz, lave-pont... » à la société L'ARTISANERIE pour un montant annuel compris entre 1 672,24 € HT (2 000 € TTC) et 4 849,50 € HT (5 800 € TTC).

(unanimité)

10/ AUTORISE le Maire à souscrire le marché relatif aux prestations de blanchissage et de nettoyage de divers articles textiles utilisés par les services municipaux et les établissements scolaires de la Ville, avec la société STIC pour un montant annuel compris entre 50 000€ HT (soit 59 800 € TTC) et 170 000 € HT (soit 203 320 € TTC).

(unanimité)

11/ APPROUVE la convention de partenariat avec la Mutualité Sociale Agricole, relative à la mise en place d'un atelier d'animation pour personnes âgées du 3 mars au 16 juin 2009 au Foyer Logement Chevaleret à Ivry et **AUTORISE** le Maire à la signer.

(unanimité)

12/ APPROUVE la convention de partenariat avec l'association Les Restaurants du Cœur, et **AUTORISE** le Maire à la signer.

(unanimité)

13/ DECIDE d'avoir recours à l'UGAP pour l'acquisition, la mise à disposition d'équipements médicaux et la fourniture de produits de santé et **AUTORISE** le Maire à intervenir à toute décision relative à cette adhésion à l'UGAP.

(40 voix pour et 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE,
MM. LECLERQ, CATHENOZ)

14A/ DECIDE la création d'un poste d'agent social 2^{ème} classe et d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à compter du 1^{er} février 2009 et de deux postes d'adjoint administratif 2^{ème} classe à compter du 1^{er} juin 2009.

(35 voix pour, 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE,
MM. LECLERQ, CATHENOZ et 5 abstentions : Mme LOICHOT, MM. MACHADO, MOOG,
Mme DUCHENE, M. RIVIERE)

14B/ DECIDE la création d'emplois saisonniers et occasionnels pour l'année 2009.

(35 voix pour, 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE,
MM. LECLERQ, CATHENOZ et 5 abstentions : Mme LOICHOT, MM. MACHADO, MOOG,
Mme DUCHENE, M. RIVIERE)

/PREND ACTE de la communication du produit des rôles supplémentaires de taxe d'habitation et de taxes foncières mis en recouvrement le 31 décembre 2008.

/PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1^{er} au 31 décembre 2008.

LA SEANCE A ETE LEVEE A MINUIT

LE SECRETAIRE

LE MAIRE

P. BOUYSSOU

P. GOSNAT